Le Conseil Municipal Jeunes



Le CMJ est l’instance citoyenne destinée aux jeunes habitants de la commune. Douze jeunes sont élus pour un mandat de deux ans renouvelable.

À la fois un lieu de réflexion, d’échanges, de propositions et d’actions, le CMJ a comme principale mission de proposer des idées susceptibles d’améliorer la vie locale et notamment celle des jeunes, sous contrôle d'un élu adulte délégué à la jeunesse. Il est ouvert aux CM1, CM2, 6e et 5e.

Ça existe depuis quand ?

Le premier conseil municipal a été créé en 1979 à Schiltigheim, en Alsace. Il fonctionne toujours aujourd'hui. C'était l'année internationale de l'enfance, on commençait à s'intéresser à l'enfant en tant que personne, sous l'influence de personnalités telles que la psychanalyste Françoise Dolto.

Le nombre de conseils a été multiplié en 1990, année où la France a ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant. Aujourd'hui on dénombre près de 1600 conseils d'enfants, mais aussi d'adolescents et de jeunes.

Comment en faire partie ?

Élus par leurs camarades, les jeunes doivent avoir l'autorisation de leurs parents, être scolarisés dans la commune et être disponibles une fois par mois.

À quoi sert-il ?

Il permet d'expérimenter des pratiques démocratiques comme le vote, les élections ou le débat contradictoire. Les enfants rencontrent aussi les élus qui les consultent sur certains sujets.

Organisation et actions

Ces conseils sont une réplique en miniature d'une équipe municipale, qui permet aux jeunes de participer à la vie locale.

Les élections ont lieu à l'automne, à la mairie. Les conseils sont encadrés par un élu adulte.

Contact

Service Enfance et Jeunesse

20 rue d'Aval-Eau
95270 Asnières-sur-Oise

Tél. : 07 72 22 95 27

Mail : jeunesse@aso95.fr

Documents

Dossier de candidature CMJ

Charte de fonctionnement du CMJ

Compte-rendu CMJ du 3 mai 2024